

publique de l'état actuel de la Crimée & la suppression de tous les articles, où il est fait mention des Tartares, dans le traité de Kainardgi & dans la convention de 1779. Il a fait en même tems les plus fortes instances pour avoir une prompte réponse, d'autant plus que l'Impératrice, fatiguée de l'entretien inutile d'armées coûteuses sur les frontières, desiroit enfin de savoir sans délai ultérieur à quoi s'en tenir. — Cette déclaration positive & catégorique a mis la Porte dans un très-grand embarras. Il lui seroit dur, sans doute, de souscrire sans réserve à la cession de la Crimée, qui pourroit entraîner dans la suite une extinction totale de l'empire ottoman en Europe, & qui du moins en mettroit dès-à-présent la capitale à la merci de sa trop puissante voisine : mais, d'un autre côté, dans l'épuisement & le désordre où cet empire se trouve, il seroit dangereux pour lui de s'opposer aux desseins de la Russie par la voie des armes. Ce risque est devenu plus certain & plus alarmant encore par la connoissance, qu'on a des sentimens de la cour de Vienne. La Porte aiant fait près d'elle des instances, pour que l'Empereur engageât celle de Russie à remettre sur l'ancien pied les pais, dont elle s'est emparée, ce Monarque a répondu positivement & sans détours, “ qu'il ne pou-
 „ voit se mêler de cette affaire, & qu'en
 „ vertu de ses engagemens avec l'Impératrice
 „ il seroit obligé de la soutenir, au cas
 „ qu'elle fut attaquée; qu'ainsi il conseilloit
 „ sérieusement au ministère ottoman de ter-
 „ miner